



DF - Bâtiments
Case postale 22
1211 Genève 8

RECOMMANDE

Commission Paritaire Professionnelle
Genevoise du Nettoyage
A l'attention de Mr Pascal Raemy
98 rue de Saint Jean
CP5278
1211 Genève 11

N/réf. : OBA/SB-2016

Genève le , mercredi 14 décembre 2016

Concerne : Conditions tarifaires 2017 Etat de Genève – Office des bâtiments

Monsieur,

Conformément à notre entrevue et en considérant la situation économique actuelle, nous avons le plaisir de vous communiquer la décision arrêtée par l'Office des Bâtiments concernant les contrats de nettoyage nous liant avec les différentes entreprises pour l'année 2017.

Les éléments pris en compte sont les suivants :

Répartition en % selon les catégories utilisées	CCT 2016	CCT 2017	%	Pondération
5% des employés en E0	19.70	19,85	0,76	0,038
10% des employés en E1	19.40	19,85	2,30	0,23
5% des employés en E2	19.80	19,80	0	0
80% des employés en E3	18.80	19,00	1.06	0,85
100%				1,118

Indice Suisse des prix à la consommation estimé (IPC) pour l'année 2016 : - 0,4 %

Sur ces bases, nous calculons la hausse globale des couts pour l'année 2017 en prenant :

- Salaires : ils constituent 85% des couts,

Hausses catégories E0 à E3

$$0.85 \times 1.118 \% = 0.9503$$

- Autres couts : le solde soit 15%.

$$0.15 \times -0,4 \% = - 0.06$$

L'augmentation, pour l'année 2017, pour les contrats de nettoyage des locaux est de 0.90%

Cette hausse s'applique donc sur l'ensemble des contrats dont les prix sont révisables.

Aucune hausse contractuelle ne sera admise pour les durées de contrats inférieures à 12 mois et les nouveaux contrats entrant en vigueur en 2017.

Un courrier est envoyé en parallèle à nos entreprises partenaires.

Nous vous remercions par avance et vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.

Sandra Bozon
Cheffe de service

